

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **huitième jour de juin 2009 à 20h10** à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré  
Monsieur Martin Sévigny  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur André Bergeron  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juaire est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**09-06-150**

**Approbation du procès-verbal**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 11 mai 2009.

ADOPTÉE

**09-06-151**

**Pacte rural – Autorisation de présentation**

ATTENDU la présentation à la MRC de l'Érable des trois projets suivants, soit :  
1) Parc de jeux d'enfants et de jeux d'eau; 2) Parc de rouli-roulant; et 3) Éclairage du terrain de soccer international;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de désigner le directeur général, Mario Juaire, comme personne responsable des trois projets présentés dans le cadre du Pacte rural ainsi que de le mandater pour le développement de ceux-ci.

ADOPTÉE

**09-06-152**

**Pacte rural – Confirmation de participation financière**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu de confirmer à la MRC de l'Érable les participations financières minimales suivantes de la Ville de Princeville dans les projets présentés dans le cadre du Pacte rural :

1)	Parc de jeux d'enfants et de jeux d'eau	15 887 \$
2)	Parc rouli-roulant	13 811 \$
3)	Éclairage du terrain de soccer international	44 865 \$

ADOPTÉE

09-06-153

**Délégation du Maire aux assises annuelles de la FQM**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de la Fédération Québécoise des Municipalités pour participer au prochain congrès qui aura lieu au Centre des congrès de Québec en septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès s'adresse principalement aux petites municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser la délégation de Monsieur le maire Gilles Fortier à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu au Centre des congrès de Québec les 24, 25 et 26 septembre 2009.

QUE le conseil municipal autorise la trésorière à effectuer les déboursées relatifs à l'inscription, à l'hébergement, au déplacement et aux frais de subsistance du délégué de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

09-06-154

**Délégation du directeur général au conseil d'administration d'Impact Emploi CJE de l'Érable**

ATTENDU QUE selon la charte d'Impact Emploi un siège au conseil d'administration est réservé pour un représentant de Princeville;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de reconduire Mario Juairé, directeur général, comme représentant de la Ville de Princeville au sein du conseil d'administration d'Impact Emploi.

ADOPTÉE

09-06-155

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration :**

- En date du 11 mai 2009	
- no 9CH000809	19 716.05 \$
- En date du 12 mai 2009	
- nos 9CH000810 à 9CH000814	23 355.80 \$
- En date du 19 mai 2009	
- nos 9CH000815 à 9CH000823	4 912.90 \$
- En date du 21 mai 2009	
- nos 9CH000824 à 9CH000827	19 861.42 \$
- En date du 27 mai 2009	
- no 9CH000828	296.00 \$
- En date du 28 mai 2009	
- no 9CH000829	127.00 \$

- En date du 2 juin 2009
  - nos 9CH000830 à 9CH000847 31 385.08 \$
- dépôts salaires des périodes 200918 à 200922

ADOPTÉE

09-06-156

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement:

**Fonds administration :**

- En date du 8 juin 2009
  - nos 9CH000848 à 9CH000974 562 193.49 \$

**Fonds d'immobilisation :**

- En date du 8 juin 2009
  - nos 9CH200016 à 9CH200019 51 815.66 \$

ADOPTÉE

**Dépôt des états financiers d'un organisme subventionné** - Le greffier dépose les états financiers de l'organisme subventionné par la Ville – Club de Patinage artistique de Princeville.

09-06-157

**Modification de l'article d'affectation de contributions ou de subventions du règlement d'emprunt no 2008-145**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de remplacer l'article 5 du règlement 2008-145 par le suivant :

«ARTICLE 5 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme au présent règlement.»

ADOPTÉE

09-06-158

**Soumissions pour un emprunt de 1 220 000 \$ par billets - Adjudication**

Il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, et résolu unanimement que la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite de la *Banque Royale du Canada* pour son emprunt de 1 220 000 \$ par **billets** en vertu du règlement numéro 2008-145, au prix de 100.0 échéant en série de **cinq (5) ans** comme suit :

63 000 \$	4,14 %	16-06-2010
65 400 \$	4,14 %	16-06-2011
68 100 \$	4,14 %	16-06-2012
70 500 \$	4,14 %	16-06-2013
953 000 \$	4,1 4%	16-06-2014

Que les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

09-06-159

**Concordance du règlement no 2008-145 touché par le financement permanent**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville se propose d'emprunter par **billets** un montant total de 1 220 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 2008-145;

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la Ville de procéder au financement à long terme au moyen de **billets** au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par la conseillère Monique Carré, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les **billets** seront signés par le maire et la trésorière;

QUE les **billets** seront datés du 16 juin 2009;

QUE les intérêts sur les **billets** seront payables semi-annuellement;

QUE les **billets**, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	63 000 \$	
2.	65 400 \$	
3.	68 100 \$	
4.	70 500 \$	
5.	73 600 \$	
5.	879 400 \$	( à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville doit émettre par **billets** pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 juin 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2008-145 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

09-06-160

**Rapport sur l'accident du camion de déneigement de décembre 2008 - Autorisation de paiement**

ATTENDU le dépôt du rapport des dépenses sur l'accident du camion de déneigement en décembre dernier;

ATTENDU QUE l'assureur paie l'ensemble des dépenses à l'exception d'un mois de location du camion de remplacement et d'une réparation non admissible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré et unanimement résolu d'approuver le rapport présenté et d'autoriser la trésorière à procéder au paiement des dépenses non effectuées à ce jour.

ADOPTÉE

09-06-161

**Modification de la réserve financière «Trottoir rue St-Jacques Ouest»**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de modifier les fins de la réserve de 75 000 \$ créée par la résolution no 03-04-090 afin que dorénavant elle puisse être utilisée pour toute construction ou réfection de trottoirs et de pavage sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

09-06-162

**Financement de la dépense autorisée par la résolution 09-05-138**

ATTENDU QUE la résolution décrétant l'adjudication de contrat pour l'installation de systèmes de surveillance extérieure à la Bibliothèque Madeleine-Bélanger, au Garage municipal et au Parc Multisports n'indiquait pas le mode de financement de la dépense;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la dépense d'environ 13 500 \$ décrétée à la résolution no 09-05-138 soit financée à même les revenus supplémentaires de taxes perçues en 2009.

ADOPTÉE

09-06-163

**Avis de motion – Modification au règlement 2006-113**

Avis de motion est donné par le conseiller Fernand Ruel, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée un règlement modifiant le règlement 2006-113 concernant la tarification pour demandes d'informations au rôles d'évaluation.

09-06-164

**Congrès de l'Association des greffières et greffiers de cours municipales du Québec**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser la greffière de Cour, Louise Levasseur, à assister au congrès 2009 de l'AGCMQ du 7 au 9 octobre 2009 qui se tiendra à Bromont. La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, pour elle et son conjoint notamment les frais d'inscription, d'hébergement, le déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

09-06-165

**Congrès de l'Association des Techniciens en prévention incendie du Québec**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'autoriser Monsieur Christian Chartier, directeur - premier répondant, à assister au 44<sup>e</sup> Colloque annuel de l'ATPIQ qui aura lieu à Bromont les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2009.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce colloque, notamment les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

09-06-166

**Engagement du personnel de camp de jour**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le régisseur aux sports, aux loisirs et à la culture, à procéder à l'engagement des animateurs (trices) suivants pour l'organisation des terrains de jeux et le camp de jour à compter du 25 juin 2009:

- Étienne Couture, responsable
- Marie-Ève Paquin, responsable adjoint
- Joanie Larrivière, monitrice
- Élodie L. Pelletier, monitrice
- Catherine Beaudoin, monitrice
- Roxanne Gigras, monitrice
- Catherine Dubois, monitrice - Programme Emploi Été Canada
- Marie-Chantale Lord, monitrice
- Marilyn Bossé, monitrice
- Pierre-Olivier Gingras, moniteur
- Myriam Plamondon, monitrice
- Caroline Moreau Dubois, monitrice
- Josianne Pépin, monitrice
  
- Frédérique Sévigny, service de garde
- Catherine Moreau, service de garde
- Marie-Pascale Beaudoin, service de garde
- Kassandra Pellerin, service de garde

ADOPTÉE

09-06-167

**Engagement d'un pompier au service incendie**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de Monsieur Martin Laflamme comme pompier au sein du service des incendies de la Ville de Princeville à compter du 26 mars 2009.

QUE les conditions d'embauche du nouveau pompier soient établies selon les termes et conditions en vigueur.

ADOPTÉE

09-06-168

**Engagement d'un étudiant au service des travaux publics**

ATTENDU QUE le service de voirie engage durant la saison estivale des étudiants pour accomplir le travail de voirie nécessaire au bon fonctionnement de la ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'engagement de Monsieur Michaël Gagnard, étudiant, pour effectuer des travaux d'entretien de pelouse et de voirie;

QUE Michaël Gagnard soit engagé du 19 mai à la fin septembre 2009 selon les conditions d'embauche prévues à la convention collective actuelle.

ADOPTÉE

09-06-169

**Adhésion à une Mutuelle de prévention**

ATTENDU QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) a été mise sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2, de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

ATTENDU QUE la municipalité est membre de la Mutuelle et que cette adhésion lui permet d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la municipalité désire renouveler le contrat entre la Ville et l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller Martin Sévégné, appuyé par le conseiller André Bergeron, et résolu que la Ville de Princeville

- 1) Adopte l'*Entente* entre l'UMQ et la Municipalité jointe à la présente résolution,
- 2) Autorise le maire, ou son représentant autorisé, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la municipalité à la Mutuelle.

ADOPTÉE

**Demande de congé à traitement différé – À l'Étude.**

09-06-170

**Soumissions pour les travaux d'infrastructures les rues Richard et Martin – Adjudication**

ATTENDU le dépôt du rapport d'ouverture des soumissions reçues préparé par le greffier adjoint et Jocelyn Michaud, ingénieur;

ATTENDU QUE le montant des soumissions dépasse les prévisions budgétaires;

Sur une proposition du conseiller Martin Sévégné, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour les travaux d'infrastructures de la rue Martin seulement au plus bas soumissionnaire conforme soit Entreprise Terco Plus inc. pour un montant révisé de 193 329,82 \$, taxes incluses, en autant que ce dernier accepte de réaliser ces travaux ainsi réduits;

QUE cette dépense soit financée à même les revenus de la taxe d'accise prévus pour 2009, la différence étant financée à même le fonds des activités financières.

ADOPTÉE

09-06-171

**Soumissions pour divers travaux de revêtement de chaussée – Adjudication**

ATTENDU le dépôt, par le greffier, du rapport d'ouverture des soumissions reçues;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour la pose de revêtement de chaussée en béton bitumineux pour les rues Saint-Jacques Ouest et Racine Ouest exclusivement à Sintra inc. selon les coûts unitaires suivants, avant taxes;

Rue Saint-Jacques Ouest:

Pavage EB-14	:	86,50 \$/tonne métrique
Mise en forme	:	3,00 \$/mètre carré

Rue Racine Ouest :

Pavage EB-10S	:	104,50 \$/tonne métrique
Pavage EB-10C	:	127,50 \$/tonne métrique
Mise en forme	:	0,45 \$/mètre carré;

QUE la portion de la soumission pour le stationnement de l'Édifice Fernand-Rivard soit rejetée;

QUE cette dépense soit financée à même la réserve «Pavage et trottoirs» pour la rue Saint-Jacques Ouest et à même le fonds des activités financières pour la rue Racine Ouest.

ADOPTÉE

09-06-172

**Soumissions pour divers travaux de trottoirs et bordures de béton - Adjudication**

ATTENDU le dépôt, par le greffier, du rapport d'ouverture des soumissions reçues;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour la construction de trottoirs des rues Saint-Jacques Ouest et Monseigneur-Poirier exclusivement au plus bas soumissionnaire conforme soit Lambert et Grenier inc. au prix unitaire de 66,90 \$/mètre linéaire (avant taxes);

QUE la portion de la soumission pour la pose de bordure du stationnement de l'Édifice Fernand-Rivard soit rejetée;

QUE cette dépense soit financée à même la réserve «Pavage et trottoirs».

ADOPTÉE

09-06-173

**Installations de panneaux d'arrêt obligatoire**

ATTENDU QUE ce conseil désire sécuriser une intersection et une traverse du Parc linéaire;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que des panneaux d'arrêt obligatoire soient installés aux endroits suivants :

- sur la rue Saint-Jacques Ouest, au coin de la rue Monseigneur-Poirier, et ce, dans les deux directions;



- sur la rue Monseigneur-Poirier, à l'intersection avec la traverse du Parc linéaire des Bois-Francis, et ce, dans les deux directions.

ADOPTÉE

**Assemblée générale COPERNIC** – Classé.

**09-06-174**

**Fonds Espoir-Leucémie**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de contribuer financièrement à la campagne de financement 2009 du Fonds Espoir-Leucémie pour un montant de 100 \$.

ADOPTÉE

**09-06-175**

**Journée Bouger en famille 2009**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil accorde une aide financière de 150 \$ pour la Journée Bouger en famille, organisée par le CLSC de l'Érable.

ADOPTÉE

**09-06-176**

**Demande de dérogation mineure – À la maison s.e.n.c.**

ATTENDU QUE cette partie du bâtiment principal est existante depuis 1996 ;

ATTENDU QU'il y a seulement une partie du bâtiment qui est touchée ;

ATTENDU QUE le petit bâtiment annexe sert seulement à abriter le compresseur ;

ATTENDU QUE l'enseigne existante n'est pas nuisible ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 315 boulevard Baril Ouest, la demande de dérogation mineure présentée par le restaurant À la maison senc afin de régulariser une marge arrière de 0,35 mètre au lieu de 0,50 mètre pour le bâtiment principal et régulariser une marge arrière à la ligne zéro au lieu de 0,50 mètre pour le bâtiment annexe ainsi que régulariser une marge avant de 0,90 mètre au lieu de 2,00 mètres pour l'enseigne installée dans la cour avant ce qui représente p/r à la réglementation en vigueur une dérogation de 0,15 mètre pour le bâtiment principal, 0,50 mètre pour le bâtiment annexe et de 1,10 mètres pour l'enseigne.

ADOPTÉE

**09-06-177**

**Demande de dérogation mineure – Rita Vachon Cassivi**

ATTENDU QUE cet abri d'auto superposé d'une terrasse existent depuis 1986 ;

ATTENDU QU'une véranda peut être construite au rez-de-chaussée ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la

propriété située au 83 rue Talbot, la demande de dérogation mineure présentée par Madame Cassivi afin de régulariser l'implantation de l'abri d'auto superposé d'une terrasse avec une marge avant de 2,30 mètres au lieu de 7,50 mètres et régulariser l'implantation de la terrasse au dessus du garage avec une marge latérale de 0,60 mètres au lieu de 1,00 mètre ainsi que régulariser la construction d'une véranda au 2<sup>e</sup> étage ce qui représente p/r à la réglementation en vigueur une dérogation de 5,20 mètres dans la marge avant pour l'abri d'auto superposé d'une terrasse, 0,40 mètre dans la marge latérale pour la terrasse et permettre la construction d'une véranda au 2<sup>e</sup> étage.

ADOPTÉE

**09-06-178**

**Demande de dérogation mineure – Pierre Chagnon**

ATTENDU QUE ce propriétaire veut éviter la construction d'un bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE l'agrandissement du garage annexe serait plus pratique.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 9, rue Boisclair, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Chagnon afin de permettre l'agrandissement du bâtiment annexe pour obtenir une superficie totale de 78,7 m<sup>2</sup> ce qui représente une superficie supplémentaire de 6% que permis à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**09-06-179**

**Demande de dérogation mineure – Pascale Hébert**

ATTENDU QUE cette résidence est existante depuis 1980 ;

ATTENDU QUE l'empiètement dans la marge avant est minime.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 9, avenue de L'Île, la demande de dérogation mineure pour cette propriété afin de régulariser l'implantation de la résidence avec une marge avant de 9,75 mètres au lieu de 10,00 mètres du côté de l'avenue du Ruisseau, ce qui représente une dérogation de 0,25 mètre p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**09-06-180**

**Demande de dérogation mineure – Yves Trottier**

ATTENDU QU'il s'agit de transformer l'abri d'auto existant ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'agrandissement de la toiture de l'abri d'auto.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 198, rue Rivard, la demande de dérogation mineure présentée

par Monsieur Trottier afin de permettre la transformation de son abri d'auto en garage privé. La dérogation mineure demandée consiste à permettre la transformation de l'abri d'auto d'une superficie de 35,4 m<sup>2</sup> en garage privé pour une superficie totale de 78 m<sup>2</sup> avec le garage détaché existant, ce qui représente une dérogation de 11 m<sup>2</sup> de plus que permis à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**09-06-181**

**Demande de dérogation mineure – Pascal Fleury**

ATTENDU QUE le propriétaire désire construire un petit bâtiment ;

ATTENDU QUE le bâtiment projeté n'est pas très haut ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 315, rue Lecours, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Fleury afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire avec une marge avant de 2,0 mètres du côté qu'il n'y a pas d'entrée au lieu de 7,5 mètres, ce qui représente une dérogation de 5,50 mètres pour la marge avant p/r à la réglementation en vigueur et comme condition, une haie de cèdre ou une clôture doit être plantée dans la ligne arrière et dans la ligne du côté de la rue projetée jusqu'à la façade du bâtiment accessoire.

ADOPTÉE

**09-06-182**

**Règlement no 2009-162 modifiant le règlement de zonage no 432-89**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2009-162 modifiant le règlement de zonage no 432-89 afin de permettre dans la zone I-7 les usages de l'article 4.2.6.1 classe 2 (énergie et communication) et de modifier le plan de zonage par la création de la zone R-18 en supprimant la zone S-18 et en réduisant la zone R-17 et R-22 et par la création d'une nouvelle zone R-19.

ADOPTÉE

**09-06-183**

**Règlement no 2009-163 concernant la construction des bâtiments annexes et accessoires**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2009-163 concernant les normes d'implantation et d'édification des bâtiments annexes et accessoires.

ADOPTÉE

**09-06-184**

**Premier projet de règlement d'urbanisme PRU1-904 – Modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement d'urbanisme PRU1-904 modifiant le plan de zonage du règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville par l'agrandissement de la zone C/I-47 et la réduction de la zone S-61 localisées entre les rues St-Jean-Baptiste Nord, Leclerc et Demers.

ADOPTÉE

09-6-185

**Ratification d'une délégation à l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire nommer ses représentants qui assisteront à l'assemblée générale du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil délègue le conseiller Me Serge Bizier comme représentant du conseil de la Ville de Princeville et Madame Madeleine Beaudoin, comme coordonnatrice de la Bibliothèque Madeleine-Bélanger pour représenter le conseil à l'assemblée générale du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie qui aura lieu le 5 juin 2009 au Club de Golf Les Vieilles Forges à Trois-Rivières.

ADOPTÉE

09-06-186

**Soumissions pour la construction d'un Skateplaza au Parc Multisports**

ATTENDU le dépôt, par le greffier, du rapport d'ouverture des soumissions reçues;

ATTENDU QUE ce projet est admissible à une contribution du Pacte rural de la MRC de l'Érable, mais que la décision finale n'est pas tombée à ce jour;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour la construction du Skateplaza au Parc Multisports à Jean-Claude Lizotte inc. et Construction Sylvain Dion, conjointement et solidairement, pour un montant de 69 869,63 \$ taxes incluses;

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt no 2008-145 pour l'aménagement du Parc Multisports.

ADOPTÉE

09-06-187

**Offre d'achat pour l'acquisition d'une partie des terrains de balle**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accepter l'offre d'achat par Olymel s.e.c. d'une partie des terrains de balle comprenant une partie des lots 2-A-53 et 2-A-54 pour une superficie totale de 15 604,5 mètres carrés, le tout tel que montré sur un plan préparé par Daniel Collin, arpenteur-géomètre, sous la minute 3448, pour le prix de 7,427 \$ le mètre carré et autres conditions stipulées au projet d'offre d'achat;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, l'acceptation de l'offre ainsi que l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

09-06-188

**Règlement no 2009-164 modifiant le règlement no 2003-65 concernant la tarification du service des Loisirs**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2009-164 concernant la tarification du service des Loisirs.

ADOPTÉE

**09-06-189**      **Chorale St-Eusèbe de Princeville**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser un montant de 100 \$ à la Chorale St-Eusèbe de Princeville.

ADOPTÉE

**09-06-190**      **Comité organisateur du 50<sup>e</sup> anniversaire du Mont Apic**

ATTENDU QUE le Mont Apic est un équipement supra-local;

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'envoyer une représentation du conseil municipal au souper organisé dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire du Mont Apic en octobre prochain en prenant 4 billets au coût de 50 \$ chacun.

ADOPTÉE

**09-06-191**      **Syndicat des communications de Radio-Canada**

ATTENDU QUE la Société Radio-Canada est le seul diffuseur public francophone radio-télé-internet;

ATTENDU l'importance du rôle de la Société Radio-Canada dans le développement et le soutien d'une identité régionale forte;

ATTENDU QUE les compressions annoncées par la direction de la Société Radio-Canada auront pour effet de diminuer cette capacité de développer et de soutenir cette identité régionale;

ATTENDU QUE ces compressions ont pour effet de réduire le rayonnement de la Mauricie et du Centre-du-Québec aux antennes nationales radio et télé, ainsi que sur internet;

Il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, et résolu de demander que soient maintenus les effectifs de Radio-Canada en Mauricie et au Centre-du-Québec de manière à assurer un bon rayonnement de ces

régions aux antennes régionales sur internet et réseaux nationaux de la radio et de la télévision publiques.

ADOPTÉE

**09-06-192**      **Ville de Victoriaville**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de déléguer un quatuor de la Ville de Princeville au Tournoi de golf de la Ville de Victoriaville au profit de certains organismes de la municipalité qui se tiendra le samedi le 22 août 2009 au coût de 360 \$.

ADOPTÉE

**09-06-193**      **Harmonies Prince-Daveluy**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser la participation d'une équipe de 4 personnes au coût de 45 \$/personne pour participer au Tournoi de golf organisé au profit de l'Harmonie Prince-Daveluy le 4 juillet 2009 au Club de golf des Bois-Francis.

ADOPTÉE

**09-06-194**

**Fabrique St-Eusèbe**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévégné, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de fournir une contribution de 1 000 \$ à la Fabrique St-Eusèbe pour l'organisation de la Fête soulignant la retraite du Curé Jacques Therrien en juillet prochain.

ADOPTÉE

**09-06-195**

**Relais pour la vie**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'appuyer le Relais pour la vie de la Société canadienne du Cancer en commanditant pour le parrainage de deux jeunes étudiants qui manifestent le désir de participer et aider à la recherche pour un montant de 220.00 \$.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**09-06-196**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juaire, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière